



Photo Jean-Claude Martin

Les Ardillats



Sommaire

Le Mot du Maire.....	pages 3 et 4
Commissions Communales	page 5
Réforme de la fiscalité de l'urbanisme	page 6
Finances communales : réalisations 2011	page 7
Le CAUE nous informe	page 8
Le SIEVA nous informe	page 9
Voirie	page 10
Gestion des déchets.....	pages 11 et 12
Tourisme et Patrimoine	page 13
Vie de la Commune.....	pages 14 et 15
Le Sou des Ecoles	page 16
La Société de Pêche	page 16
Le Syndicat des chevaux de trait du Rhône	page 17
L'Association des Familles	page 18
L'Amicale des Anciens	page 18
La Société de Chasse	page 19
AIASAD.....	page 20
Rallye Lyon-Charbonnières	page 20
A vos Calendriers	page 21
Informations Communales.....	pages 22 et 23
Vues de notre commune	page 24

Votre bulletin communal est imprimé sur papier 100% recyclé, utilisant des encres végétales

Conception et rédaction réalisées par nos soins

Photos ©Jean Claude Martin et fonds privés ne pouvant être utilisés sans l'accord de la Commune des Ardillats

Le Mot du Maire

L'année 2011 qui vient de s'écouler fut pour l'équipe municipale une année de préparation de projets. Pour 2012, je vous adresse, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de bonheur, mais surtout de bonne santé. Vœux également de réussite dans vos vies professionnelles, en cette période où, comme chacun le sait, la crise économique n'épargne personne.

Étaient dans les tiroirs depuis un certain nombre d'années, les reprises de terrains dits « vacants et sans maîtres ». Il s'agit d'un terrain aux Valettes de 4075 m², sur le site des anciennes mines, cadastré AN 86, et d'un ensemble immobilier de 37038 m², situé au Mont Sombet, le Val d'Ardières et le Perroud. Sur le premier terrain, nous pourrions réaliser une aire de stockage de nos matériaux de voirie, entreposés actuellement vers le local du cantonnier. Quant au deuxième terrain, nous procéderons, dans un premier temps, à la démolition des constructions instables et nous étudierons, dans le futur, le devenir de ce foncier.

La réhabilitation des maisons « Trichard » au bourg se précise, des avant-projets nous ont été remis fin d'année par l'architecte. Le conseil municipal fera le choix d'une esquisse et nous pourrions effectuer les demandes d'urbanisme, les aides financières éventuelles, et les appels d'offres aux entreprises. Nous souhaitons avancer sur ces deux maisons et rentabiliser au plus vite l'investissement.

Pour la cantine et l'accueil des enfants de deux à trois ans, l'équipe d'architectes oeuvre, et nous transmettra des esquisses très prochainement. Je précise que la construction d'un accueil des enfants de 2 à 3 ans ne changera rien au fonctionnement actuel de notre école. Les enfants seront toujours accueillis dès deux ans par l'équipe enseignante en fonction des effectifs, et des consignes de l'Éducation Nationale, mais à court terme, les toutes petites sections vont disparaître des paysages scolaires. La future structure palliera ce désengagement de l'État pour nos enfants de 2 à 3 ans.

L'étude de la reconstruction du local technique est en cours, mais se trouve provisoirement bloquée par un problème de propriété foncière. En effet, le bâtiment actuel se situe sur un délaissé de voirie, dont la propriété entre la commune et le département n'est pas très claire. Cette situation devrait être corrigée dans le courant du 1er trimestre 2012.

Le Mot du Maire

Depuis quelques temps, nous parlons de la vente de la maison de Mademoiselle Montantème. Un acquéreur s'est fait connaître et nous devrions bientôt signer la vente définitive. Par contre, je suis toujours dans l'attente d'un dénouement concernant la division du délaissé départemental servant de parking au Restaurant du Reposoir. Ce dossier vieux de 2 ans devient particulièrement essoufflant et j'en suis désolé pour les riverains qui attendent de faire l'acquisition de parcelles.

En matière d'assainissement autonome, de nombreux propriétaires ont réalisé des travaux de mise aux normes de leur installation, suite aux diagnostics réalisés en 2008, d'autres suivront. Les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau se débloquent au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En matière d'assainissement collectif, les rendements d'épuration de la station augmentent chaque année, ce qui influence les aides de l'Agence de l'Eau. Les rendements de l'année 2011 qui s'élèvent à 92 % sont très encourageants. J'en profite pour rappeler que tous les rejets de produits toxiques ou pétroliers dans les réseaux sont interdits. Veuillez-vous assurer que seules les eaux usées sont rejetées, exemptes d'eau de pluie ou de source.

A ce propos, je rappelle que les eaux de pluie ou de source utilisées pour un usage domestique font l'objet d'une déclaration obligatoire en mairie. Un relevé de consommation d'eau de chaque usager est communiqué en mairie par la SDEI, société fermière de l'assainissement collectif communal. Dès lors, l'incohérence constatée entre la consommation et le rejet supposé d'eaux usées entraînera une facturation forfaitaire de ces usagers.

Comme toutes les communes de France nous devons pour le 1er janvier 2015 avoir réalisé nos diagnostics et travaux de mise en conformité de l'accessibilité. Cela concerne tous les bâtiments publics et la voirie (parkings et trottoirs) devant permettre aux personnes à mobilité réduite ou handicapées de pouvoir accéder et se déplacer dans les lieux publics.

Je vous laisse découvrir au fil des pages de ce journal les travaux du Conseil Municipal, et vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Michel MOREY

Commissions Communales

Les commissions travaillent sous la responsabilité de Jean-Michel Morey, Maire de la commune

Commission Finances

Responsable : Jean-Paul CIMETIERE (3^{ème} adjoint)

Membres : Annie AURAY-BONNOT, Véronique LANGLOIS, Paul RAMAGE

Commission Voirie

Responsable : Fleury SIVIGNON (2^{ème} adjoint)

Membres : Denis CARON, André DESMOLLE, Jean-Michel DUPRE

Commission Travaux et bâtiments

Responsable : Paul RAMAGE

Membres : André DESMOLLE, Jean-Michel DUPRE, Monique MARITAZ

Commission Ecole

Responsable : Denis CARON

Membres : Annie AURAY-BONNOT, Monique MARITAZ, Simone SAMBARDIER

Commission Tourisme et Patrimoine

Responsable : Monique MARITAZ

Membres : Jean-Paul CIMETIERE, Jean-Michel DUPRE, Véronique LANGLOIS

Commission Environnement Assainissement

Responsable : Annie AURAY-BONNOT (1^{er} adjoint)

Membres : Denis CARON, André DESMOLLE, Simone SAMBARDIER

Commission Communication

Responsable : Véronique LANGLOIS

Membres : Denis CARON, Jean-Paul CIMETIERE, Monique MARITAZ

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Michel MOREY,

Membres : Annie AURAY-BONNOT, Simone SAMBARDIER, André DESMOLLE, Jean-Paul CIMETIERE

Délégués communaux : Odette BLETERY, Marcelle VEAUX, Paulette CINQUIN, Anne-Marie FLORIN

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme



Suite à la mise en place de la réforme de la fiscalité de l'aménagement du territoire, nous souhaitons apporter des réponses à vos questions éventuelles et vous expliquer brièvement les modalités d'application de cette réforme. La presse quotidienne s'est fait l'écho des débats qui ont eu lieu à ce sujet lors des conseils municipaux des différentes communes.

A compter du 1^{er} mars 2012, et suite à la loi du 29 décembre 2010 qui a opéré une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme, une taxe d'aménagement (T.A.) sera instaurée. Cette T.A. qui comporte une partie communale et une partie départementale s'appliquera aux demandes d'autorisations et aux déclarations préalables d'urbanisme dès le 1^{er} mars 2012.

Elle remplace :

- la taxe locale d'équipement applicable sur notre commune en vertu d'une délibération du 10 mars 2011, au taux de 2%
- la participation voie et réseaux (PVR)
- la participation raccordement à l'égout (PRE) qui sera supprimée en janvier 2015.

Par la délibération du 17 novembre 2011, le conseil municipal des Ardillats a fixé le taux de cette taxe communale à 3% (dans une fourchette allant de 1 à 5%) sur l'ensemble de notre territoire communal, taux qui peut être modifié tous les ans.

L'assiette de calcul de cette taxe d'aménagement est obtenue de la façon suivante :

Surface de la construction (et / ou installation) X valeur forfaitaire X taux

Cette valeur forfaitaire est aujourd'hui de 660 € et fait l'objet d'un abattement pour certaines catégories de constructions.

Par exemple, en ce qui concerne notre commune :

- pour les résidences principales et dans la limite de 50 % des 100 premiers m²
- pour les constructions abritant des activités économiques
- pour les sociétés de HLM

A titre de simulation pour une construction d'une résidence principale de 140 m² :

$$- (660 \text{ €} \times 50\%) \times 100 \text{ m}^2 = 33\,000 \text{ €}$$

$$- 660 \text{ €} \times 40 \text{ m}^2 = 26\,400 \text{ €}$$

ce qui donne une assiette totale de 59 400 € sur laquelle sera appliquée la TA de 3%.

Le montant de la taxe d'aménagement au titre de la commune sera donc de 1782 €

Le produit de cette taxe d'aménagement communal sera affecté à la section investissement du budget communal pour le financement des équipements publics de notre commune.

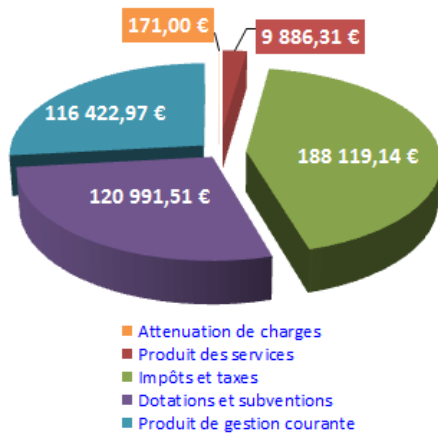
Le produit de la taxe d'aménagement départemental (nous n'en connaissons pas encore le taux) sera affecté à la section fonctionnement pour le département.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet.

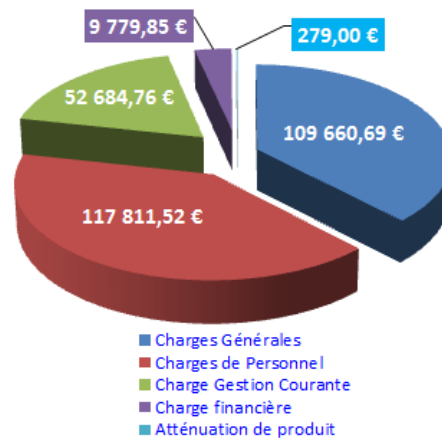
Jean-Paul Cimetière

Finances Communales : réalisations 2011

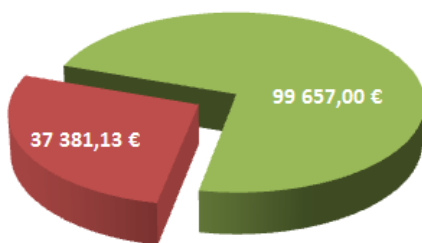
Recettes de fonctionnement Total 435 590,93 €



Dépenses de fonctionnement Total 290 215,82 €

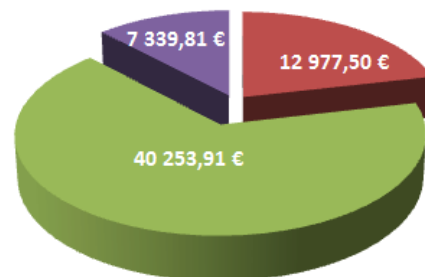


Recettes d'investissement Total 137 038,13 €



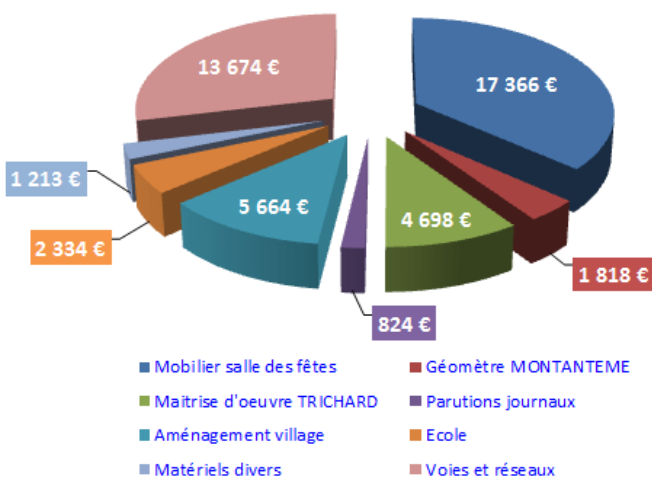
- Dotations (Fond de compensation de TVA)
- Subventions du département pour les travaux de l'esplanade

Dépenses d'investissement Total 60 571,22 €



- Emprunts et dettes
- Immo. Corporelle (voir ci-dessous pour la répartition)
- Immo. en cours (voir ci-dessous pour la répartition)

Répartition des immobilisations 2011



Le budget communal de l'année 2011 a été adopté à hauteur de 415 633,00 € en fonctionnement et de 588 503,69 € en investissement.

Les réalisations budgétaires sont présentées dans les schémas ci-dessus.

En fonctionnement, l'excédent de 145 375,11 € doit être diminué du déficit de 2010, ce qui le ramène à 100 209,10 €.

En investissement, l'excédent de 76 466,91 € ne comble que partiellement le déficit de 2010 de 183 187,69 €. Le déficit s'élève donc à 106 720,78 €. Il convient toutefois de noter que la recette provenant de la vente de la maison Montantème n'a pas encore été comptabilisée.

Le CAUE nous informe

Le conseil en architecture du CAUE du Rhône

Tout projet de construction aussi modeste soit-il, provoque un impact sur son environnement. Il participe à la qualité du cadre bâti et paysager et du cadre de vie de ses habitants. **A l'heure de la réflexion sur un projet, qu'il s'agisse de neuf ou de réhabilitation, un conseil gratuit avec un architecte conseiller du Conseil en Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Rhône peut constituer une aide précieuse à la fois source d'idées et d'ouverture.** C'est prendre le temps de se renseigner, de prendre conseil, de découvrir la richesse de pratiques innovantes.



Le candidat à la construction sera ainsi en position de mieux choisir et décider.

L'architecte conseiller ne fait pas de plan, mais peut schématiser ou illustrer par des croquis les orientations qu'il suggère et les explications qu'il apporte. Le croquis vient compléter le conseil oral personnalisé. Il ne s'agit pas d'une esquisse mais d'un dessin fait sur le vif. Il donne des principes et trace des grandes lignes de projet permettant à la personne venue prendre conseil de mieux s'orienter.

N'hésitez pas à consulter le CAUE du Rhône et venez rencontrer l'un de ses architectes conseillers lors d'un point conseil architecture.

Les meilleurs moments pour consulter

- avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable
- avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle

Il est vivement recommandé de consulter l'architecte-conseiller pour les constructions ou extensions, dont la surface hors œuvre nette ne dépasse pas 170 m², seuil au-delà duquel un architecte est obligatoire.

Prendre rendez-vous

Les rendez-vous se prennent par téléphone au **CAUE du Rhône 04 72 07 44 55.**

Jacky Suchail, architecte conseiller du CAUE du Rhône, assure un point conseil architecture à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois.

Les documents à apporter lors du rendez-vous

Plan de situation, plan cadastral, plan topographique au besoin, photos du terrain ou des bâtiments avoisinants, croquis, pièces graphiques et descriptives du projet ainsi que les conditions et règles d'urbanisme applicables... Toutes pièces graphiques et écrites dont vous disposez.

Pour vous documenter

En ligne sur le site www.caue69.fr, le CAUE du Rhône vous propose des fiches illustrées de bibliographies thématiques sur la maison individuelle invitant à venir consulter ou emprunter à son centre de documentation des livres sélectionnés pour leur intérêt et/ou leur actualité.

Est également disponible en téléchargement un livret *habiter tout un projet*. Ce memento illustre les clés essentielles à considérer lors d'un projet. Les personnes pourront ainsi s'orienter vers une conception réfléchie et sensible de la maison.

CAUE69 - 6bis, quai Saint-Vincent - 69283 Lyon cedex 01

Le SIEVA nous informe

La distribution en eau potable sur la Commune des Ardillats est aujourd'hui gérée par le SIEVA.

Le SIEVA, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières créé en 1948, vient de renouveler pour 20 ans son contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation, la production et la distribution de l'eau potable à la Lyonnaise des Eaux.

Le SIEVA est propriétaire des ouvrages, des réseaux et conserve la maîtrise des investissements et de la politique tarifaire.

Pour améliorer la qualité de l'eau du captage de Taponas, le SIEVA s'engage à réaliser pour 2015, à ses frais, des travaux dits de sécurisation, à savoir :

La construction (4 500 000 €) et l'exploitation (300 000 € par an) d'une usine de traitement de l'eau potable à proximité de l'usine de pompage, située en bord de Saône.

L'usine prévoit un traitement qualitatif, pour garantir la qualité de l'eau potable en toute circonstance et un traitement de confort pour diminuer le « calcaire » présent dans l'eau potable distribuée.

Cette station de traitement de l'eau potable devrait permettre la suppression :

- du calcaire (carbone, magnésium) avec une décantation lamellaire
- des pesticides, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), fer, manganèse, arsenic et autres molécules indésirables par la technique de la filtration sur charbon actif en grains.



Siège du SIEVA : « En Chavanne » - 69430
Beaujeu - sieva.beaujeu@free.fr

*Informations transmises par le SIEVA,
Janvier 2012*

Le Conseil municipal des Ardillats a adressé au SIEVA un courrier rappelant son attachement aux sources qui fournissent à une partie de la commune une eau naturellement sans calcaire et non polluée par les pesticides et hydrocarbures.

Espérons que le bon sens le plus élémentaire amènera à préserver ces sources qui font partie de notre patrimoine !

Voirie

Travaux réalisés en 2011

Budget Intercommunal

Le crédit qui nous est alloué par la Communauté de Communes de Beaujeu pour 2011 est de 50 553.96 € TTC, déduction faite de 4 022.04 € de dépassement de l'année précédente.

Notre programme de travaux 2011 a été le suivant :

1. Finition des travaux débutés en 2010 pour un montant de 7 313.61 € soit :

- Voie Communale 201 Le Morin et Pluvier4 976.38 € TTC
- Voie Communale 207 Les Farjats1 065.42 € TTC
- Voie Communale 202 Les Belouzes1 271.81 € TTC

2. Réfection totale du Chemin du Moulin déstabilisé par les travaux d'assainissement et de construction et l'emprise de la Voie Communale 203 pour un montant de 64 328.95 € TTC.



Après plusieurs demandes effectuées auprès de la Maison du Rhône, un chemin piétonnier a été réalisé et financé dans sa totalité par le Conseil Général du Rhône. Cet aménagement permet d'assurer la sécurité des piétons entre le lotissement Joseph Michaudon et les commerces de proximité situés aux Dépôts.



3. Réfection d'une partie de la Voie Communale 9 Les Valettes, réalisation d'une cunette en enrobé en pied de talus sur 43 m de long, drain, tête d'aqueduc, décaissement, nivellement, compactage de la chaussée et bicouche, pour un montant total de 6 189.20 € TTC. Cette voie communale sera finalisée courant 2012.

L'ensemble de ces travaux 2011, correspond à une dépense totale de 77 831.76 € TTC soit un dépassement de 27 277.80 € TTC qui sera déduit de nos crédits Voirie 2012.

Gestion des déchets

Selon l'ADEME en 2008, les déchets des ménages représentent 29,4 millions de tonnes, soit 460 kg/hab/an c'est près de 80% des déchets collectés par les municipalités.

Le contenu de la poubelle résiduelle (les ordures ménagères) représente 14,8 millions de tonnes en 2008, soit la moitié des déchets produits par les ménages.

Les collectes sélectives progressent régulièrement, que ce soit en porte à porte (emballages en papier, carton, plastique, etc.) ou en apport volontaire par le biais des déchetteries ou des conteneurs. On observe la même tendance pour les déchets verts, dont la collecte a été multipliée par 4 entre 1995 et 2008.

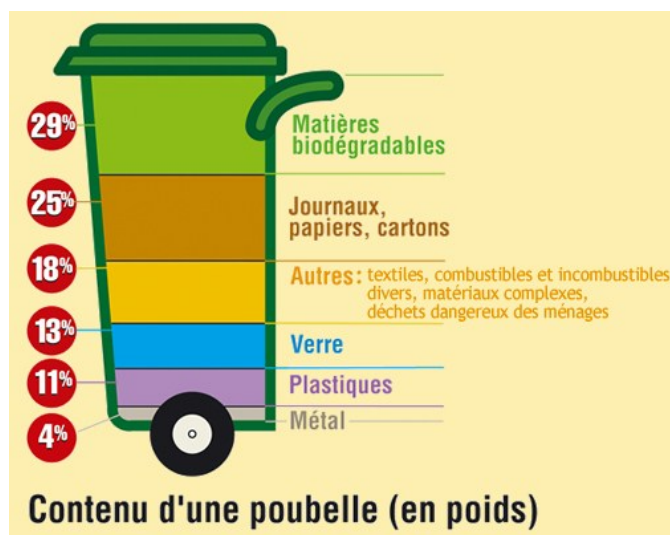
Des filières de recyclage sont en place afin de réduire au maximum les déchets dits "ultimes", que l'on ne peut recycler. Les déchets recyclables sont dits "valorisés" et aspirent à d'autres utilisations.

Les emplacements des conteneurs à ordures ménagères ont été aménagés afin de faciliter le travail de collecte. Des socles en béton et des garde-fous en bois permettent de ranger correctement les conteneurs et d'éviter ainsi la casse et les déplacements intempestifs.

Ces conteneurs dédiés aux **seules ordures ménagères** sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.



Dans un premier temps, les déchets sont triés par catégories dans des centres de tri. Ils sont ensuite conduits dans des usines de recyclage pour subir plusieurs traitements mécaniques et chimiques (lavage, broyage, fusion...) afin de revenir à l'état de matière première.



Pour rappel, des points d'apport volontaire pour le verre, les emballages en plastique et en carton, le papier et les journaux, sont à votre disposition au Bourg et devant la déchetterie.

Gestion des déchets

La durée de vie des déchets dans la nature



Mauvaise rencontre au détour d'un chemin !!!

Type de déchet	Durée de vie
Mouchoir en papier	3 mois
Journal	3 à 12 mois
peau de banane	8 à 10 mois
Mégots	3 ou 4 mois
Mégots avec filtre	1 à 2 ans
Chewing-gum.....	5 ans
Papier de bonbon	5 ans
Briquet en plastique.....	100 ans
Canette en aluminium.....	200 ans
Sac en plastique	450 ans
Bouteille en plastique	500 ans
Polystyrène expansé	1 000 ans
Carte téléphonique.....	1 000 ans
Le verre	5 000 ans

Pourquoi trier ses déchets ?

Le tri des déchets permet de lutter efficacement contre le gaspillage des ressources naturelles, de promouvoir les économies d'énergie et d'épargner l'environnement. Pour pouvoir être recyclés, les déchets ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères sinon ils se saliraient mutuellement et les matières premières secondaires ne seraient alors plus récupérables.

La récupération des déchets recyclables permet de préserver notre environnement (préservation des ressources naturelles et des matières premières, limitation des gaz à effet de serre) et de maîtriser les coûts d'élimination des déchets (limitation des quantités de déchets à éliminer par l'incinération ou l'enfouissement qui sont des procédés de plus en plus coûteux).

Quelques exemples de matériaux recyclés qui offrent une seconde vie

- 27 bouteilles d'eau minérales recyclées permettent de fabriquer un pull polaire
- le papier est recyclable jusqu'à 6 fois
- 1 tonne d'emballages en carton permet de fabriquer 5 000 boîtes de céréales
- le verre est recyclable indéfiniment
- l'aluminium est recyclable de milliers de fois, avec 670 canettes on peut fabriquer un vélo.
- 500 boîtes de conserve c'est un caddie
- 19 000 boîtes de conserves c'est une voiture

Sources sur www.2ademe.fr et www.notre-planete.info

Tourisme et Patrimoine

« Le tourisme vert et les randonnées ont le vent en poupe »

Emmanuelle Cheminat-Cruciani habite les Ardillats depuis 2 ans.

Chargée du développement à l'Office du Tourisme du Haut Beaujolais depuis 2008, elle accueille et renseigne touristes et randonneurs à la Maison du Col de Crie. *Entretien*

Monique Maritaz : Emmanuelle, que viennent te demander les personnes qui poussent la porte de l'Office du Tourisme ?

Emmanuelle Cheminat-Cruciani : Pour la grande majorité : des circuits de randonnées. C'est vraiment le produit phare. La plupart ont déjà leur hébergement et viennent là pour savoir ce qu'ils peuvent faire. Ils se renseignent aussi sur les fêtes, les activités pour les enfants, le vin et les produits du terroir. En début et fin de saison, ce sont plutôt des retraités qui viennent nous voir et au cours de l'été, des familles ou des couples.

MM : As-tu des retours concernant les sentiers balisés ?

EC : Je demande aux randonneurs de venir me dire si tout s'est bien passé. En général, c'est positif. Lorsqu'il y a des soucis, je les note pour aller rectifier sur le terrain.

On sait que chaque année, il faut faire un tour, surtout en forêt où le balisage est vite malmené.

MM : Depuis que tu es à la Maison du Col de Crie, as-tu vu évoluer le tourisme ?

EC : Oui, j'ai l'impression que le tourisme vert et les randonnées ont le vent en poupe. La demande augmente. Les gens partent moins loin et redécouvrent le tourisme local. En 3 ans, la fréquentation de la Maison du Col de Crie a doublé.

MM : L'Office du Tourisme du Haut Beaujolais a-t-il des projets ?

EC : Bien sûr ! On continue de travailler sur le thème de la randonnée. Le topoguide a très bien marché : il propose un circuit itinérant de 100 km environ qui passe par les Ardillats ainsi que des boucles à la journée de 6 à 20 km.

Parmi nos projets, notons la création d'un circuit ludique destiné aux enfants et le balisage de circuits VTT.

Un topoguide VTT sera édité avec Beaujeu et il proposera 20 circuits sur nos deux territoires.



Un grand merci à Emmanuelle qui, accompagnée d'un groupe de fidèles randonneurs du Haut Beaujolais a suivi et rafraîchi le balisage du sentier communal du Château.

Il nous reste à changer quelques poteaux et à en replacer certains aux endroits stratégiques pour que plus personne ne se perde !



Vie de la Commune

L'école

Enfin !

L'école, comptant 55 élèves à la rentrée 2011/2012 est enfin dotée d'un troisième poste d'enseignant titulaire, permettant ainsi d'alléger les effectifs de chaque professeur (professeure en l'occurrence) d'école. Nous avons donc eu le plaisir d'accueillir Fabienne Dubost en charge de cette troisième classe tant attendue, tant défendue aussi bien par les parents que par le conseil municipal.

Répartition actuelle des élèves

Classe de Mlle Hélène Larue

- 1 Tout Petit
- 7 Petite Section
- 10 Moyenne Section

Classe de Mme Fabienne Dubost

- 6 Grande Section
- 3 Cours Préparatoire
- 9 CE1

Classe de Mlle Jeanne Métais

- 6 CE2
- 8 CM1
- 5 CM2

Cette répartition, bien moins lourde que les années précédentes, permet aux enfants de disposer d'un cadre de travail encore plus propice à leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire. D'autant que les prévisions d'effectif pour l'an prochain vont plutôt dans le sens d'une progression !

Nous rappelons que la commune finance les postes de :

- Martine Cartillier, assurant la garderie municipale de 7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30. Le prix demandé aux familles est de 0,83 € l'heure.

- Annabelle Billandon, assurant la fonction d'Assistante Territoriale Spécialisée en Ecole Maternelle (ATSEM)
- Jocelyne Callot, assurant l'accompagnement et la surveillance des enfants lors des transports scolaires.
- Corinne Tarrit, par ailleurs Employée de Vie Scolaire, pour sa fonction d'accompagnement et de surveillance des enfants lors de la cantine.

D'autre part la commune intervient toujours pour financer diverses activités pédagogiques telles musique, piscine (à compter de février 2012), classes transplantées éventuelles. Elle apporte également une subvention au Restaurant scolaire pour un montant de 2500 € (budget 2011).

Cette année la commune a également financé l'achat d'un vidéoprojecteur utilisé quotidiennement en classe, pour un montant de 849,16 €.



L'Ecole des Ardillats au festival du Cri du Col, juin 2011

Cet été, lors de l'inauguration du nouveau festival du Cri du Col, les élèves des Ardillats, à l'initiative des enseignants, nous ont enchantés avec un superbe spectacle chorégraphique et musical de qualité sur le thème de l'Afrique.

Vie de la Commune

À noter également pour cette année !

À l'initiative de Martine Cartillier, dans le cadre de la semaine du goût, mi-octobre, les enfants ont pu se régaler de plats originaux. Chaque jour, Martine a proposé un menu traditionnel d'un pays :

- Espagne : salade et poivron, paëlla
- Allemagne : choucroute
- USA : hamburger et frites
- Maroc : couscous



Chaque repas étant accompagné d'une musique traditionnelle du pays.

De plus, les enseignants ont proposé à chaque récréation, en guise de goûter, un légume cru le matin (radis

noir, fenouil, carotte, céleri), un fruit l'après-midi (ananas, pomme et poire, prune, kiwi). Merci à Martine pour son investissement et pour son action en matière d'éducation au goût. Elle sensibilise ainsi les enfants à la diversité gastronomique, pour leur plus grand profit.



Denis Caron

Marché de Noël

Le marché de Noël s'est déroulé le 25 novembre dernier. Il y avait 39 exposants. Comme vous l'avez certainement remarqué, l'ambiance était très sympathique.

Les enfants et leurs parents ont tous très bien participé au bon déroulement de la manifestation.

Merci au syndicat des chevaux pour l'installation et le prêt gratuit du chapiteau.

Le paysagiste Franck Patay avait fait un beau décor avec des plantes de sa production.

La tombola a fait de nombreux heureux. Bravo à tous et rendez-vous pour la prochaine édition le 30 novembre 2012.

Déjà 10 ans !!!!

Une Décennie qu'on ne s'était pas vus pour festoyer. Mais chose promise chose due, on se donne rendez vous en octobre pour se retrouver et discuter de nos projets pour cette nouvelle dizaine qui nous pend au nez. Certains sont fatigués et laissent leur place pas tant convoitée mais c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le bureau se reforme et pense déjà aux mois à venir.

On se rencontre plusieurs fois, notamment pour organiser notre vente de tripes et saucissons briochés, prévue le dernier dimanche de novembre. Une grande première dans notre petit bourg, alors que de questions....

Mais au final une belle matinée fraîche et ensoleillée où les gens du village aidés de quelques voisins, ont honoré notre vente.

C'est ainsi que nous décidons de refaire chaque année une vente de tripes en fin d'année afin de se retrouver et de préparer déjà les dizaines à venir.



Prochaine étape : faire la fête tous ensemble le 28 janvier pour le défilé humoristique et le dimanche 5 février. Venez nombreux admirer les 2 !!!!!!!!!!!!!!!

La Vie des Associations

Le Sou des Ecoles

Quand on m'a demandé d'écrire sur le Sou des Ecoles, je me suis dit que je ne saurais pas quoi dire que les gens ne sauraient pas déjà, alors je vais vous le résumer en 3 définitions et quelques dates.

ENFANTS : la plus belle chose qui existe dans la vie, sans quoi la vie du Sou n'aurait aucun sens. Cette année, nous en avons 55 répartis dans les 3 classes de notre école, alors espérons que cela continue pour de nombreuses années....



SOU DES ECOLES : association de parents bénévoles qui participe au bon fonctionnement du restaurant scolaire et aux sorties des enfants de l'école, en organisant différentes manifestations.

NOUS : ce grand NOUS se compose de « nous » parents d'élèves sans qui rien ne pourrait fonctionner au sein du Sou des Ecoles, mais aussi de « vous » qui participez à nos manifestations par votre aide et par votre présence. C'est ensemble que nous pourrions réussir cette belle aventure.

Quelques dates à retenir pour 2012 :

- Le 8 mai : *Marché aux fleurs*
- Le 14 avril : *Rallye Lyon-Charbonnières*

- Le 21 octobre : *Marche des châtaignes*
- Le 30 novembre : *Marché de Noël*

Pour finir, je souhaite vous dire à tous un grand « MERCI » et je vous dis à bientôt

Carole GARCIA, présidente du Sou des Ecoles

La Société de Pêche

La Société de pêche a été créée en février 1969. Elle compte environ 40 pêcheurs. C'est une société non réciprocaire, il n'y en a que 11 dans le Rhône, sur 43 AAPPMA.

Le parcours de l'Ardières et des ses petits ruisseaux est très agréable à pêcher. Le retour des écrevisses et le repeuplement naturel en truites « Fario » prouvent la qualité de l'eau. A la dernière pêche électrique, plus de 100 truitelles ont été répertoriées.

Afin de pouvoir financer les alevinages, la société organise son concours de belote annuel auquel vous êtes nombreux à participer le 11 novembre (en 2011, 88 doublettes inscrites).

La société remercie tous les propriétaires riverains qui donnent leur accord pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir sur la commune des Ardillats.



Le Président, André Desmolle

La Vie des Associations

Syndicat des éleveurs de chevaux de trait du Rhône

« *Le cheval de trait, reste toujours un élevage peu rentable mais tellement passionnant* »



En vous baladant sur les chemins des Ardillats, vous pouvez encore voir dans les prés des chevaux de trait, percherons et comtois principalement.

Pour beaucoup, leur sortie de l'année, c'est le concours. Ce jour là, les éleveurs les lavent et les toilettent plus qu'à l'habitude et c'est un moment que les chevaux apprécient particulièrement.

Pour ce concours « *modèle et allure* », ils sont rejoints par les chevaux de trait des cantons environnants. 30 chevaux étaient présents en 2011, c'est bien peu pour un si grand secteur.

Quel avenir pour notre concours où pourtant chaque éleveur et visiteur passe une agréable journée tant en admirant ces beaux animaux qu'en dégustant le traditionnel repas campagnard : saucisson, lard et pomme de terre cuits à la chaudière sur place.

Un grand merci à tous les bénévoles qui permettent la réussite de cette journée.

Quel avenir aussi pour notre élevage ? Une petite demande de chevaux de trait dressés au travail semble se faire jour pour la culture biologique (viticulture, maraichage, débardage, etc...). Malheureusement tous les chevaux ne sont pas aptes au travail ou à l'attelage de loisir et sont donc destinés à la boucherie.

Pour cette année, notre concours se tiendra sur la Commune le **dimanche 5 août 2012** avec le traditionnel repas campagnard et diverses animations : promenades en calèche, tiercé, produits régionaux...

Comme tous les 4 ans, nous serons également présents sur la commune le **dimanche 19 août** pour la Fête de la batteuse.

Nos éleveurs participeront aussi à différentes manifestations telles la Fête du foin à Sarcey, les Rendez-Vous de l'Agriculture à Marcy l'Etoile les 1er et 2 septembre 2012, Equita-Lyon et les concours régionaux.

Le Président, Maurice Lacroix

A noter :

tous les mercredis sur le marché de Beaujeu, la présence d'un boucher chevalin à votre service avec des produits de la région.

La Vie des Associations

Association des Familles

L'Association des Familles existe depuis 1974, elle a été créée pour apporter une aide aux familles et propose des activités qui permettent aux habitants de la commune de se retrouver

Pour l'année 2011, elle compte 82 familles. Tout au long de l'année, nous organisons diverses manifestations :

- cours de step/gym adulte
- spectacles divers
- weekend de marche en montagne
- pique nique gratuit pour les adhérents
- soirée dansante
- concours de belote

L'association dispose de vaisselle ainsi que des tables et bancs qui sont prêtés aux adhérents et loués aux non adhérents.

Réservation vaisselle : 04 74 69 23 34

Réservation tables : 04 74 69 20 72

Amicale des Anciens

L'Amicale a été fondée en 1977, avec le soutien de Raymond Valette. Elle a pour but de réunir les retraités pour jouer à la belote, divers jeux de sociétés et bavarder.

Cette année, notre concours de belote a connu un énorme succès avec 119 doublettes ainsi que notre thé dansant qui voit au fil des années son nombre de danseurs augmenter.

Notre repas de Noël a connu un vif succès avec une participation plus importante. Au cours de ce repas, nous avons fêté les 50 ans de mariage de Madame et Monsieur Conesa et de Madame et Monsieur Demule et une coupe fleurie leur a été offerte.

Nous avons également distribué 13 colis avec le CCAS pour les personnes ne pouvant assister au repas. Nous avons honoré nos deux doyens, Madame Auclair, 96 ans et Monsieur Lepy, 86 ans.

Présidente : Françoise Branche
Vice Présidente : Marie Agnès Hammoun
Trésorière : Denise Dupré
Secrétaire : Dominique Ramage

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le dimanche 15 janvier à 10 h à la salle des fêtes.

Contact : Françoise Branche au 04 74 69 23 34



Week-end en montagne à St François Lonchamps (Savoie)



M. Lepy, Mme Magand, Mme Auclair

Nous comptons 70 adhérents. Nous nous réunissons le quatrième mardi de chaque mois pendant la période d'été. Et du mois de novembre au mois d'avril, nous réunissons le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois. Nous profitons de ces réunions pour fêter les anniversaires.

L'Assemblée Générale se tiendra le 14 février où nous fêterons les conscrits.

Claudette MAGAND, Présidente

La Vie des Associations

Société de Chasse

L'association communale des propriétaires et chasseurs des Ardillats souvent désignée trop rapidement comme « société de chasse » est une association à but non lucratif Loi 1901.

Elle a vu ses premiers jours en 1938, dans une union entre pêcheurs et chasseurs. C'est en 1968 qu'elle est devenue indépendante.



Remise de diplôme d'honneur pour nos vétérans de plus de 60 ans de permis de chasser, juillet 2011

Elle se compose de deux sortes d'associés : des propriétaires fermiers ou métayers (qui ont cédé leurs droits de chasse sur leurs terrains) et les chasseurs adhérents aux statuts. Ces derniers ont la direction et la gestion de l'association.

Ses membres ne se contentent pas uniquement de chasser. La société a en effet plusieurs buts :

La protection des propriétés, des récoltes, des clôtures et des espaces naturels de la commune,

L'encouragement du repeuplement et de la reproduction du petit gibier et la limitation des animaux classés nuisibles,

La préservation de l'environnement.

Voici une liste de quelques actions menées par la société ces dernières années :

- Chasse aux chevreuils et aux sangliers suivant un plan de gestion strict communiqué par un arrêté préfectoral annuel.
- Pose de pièges pour la capture de ragondins et de renards, animaux pouvant être porteurs de maladies comme la gale, la rage ou l'échinococcose.
- Mise en place de clôtures électriques autour des cultures de maïs, des prés, etc....
- Remise en état des prés suite aux passages de sangliers,
- Création d'une garennière afin de favoriser le repeuplement du lapin,
- Intervention à l'école primaire communale avec un agent de la fédération de chasse du Rhône afin que les élèves découvrent la faune et la flore qui les entourent,
- Dons au restaurant scolaire communal,
- Banquet annuel avec les propriétaires en fin de saison, etc...

Depuis plusieurs mois, notre association a entrepris la rénovation d'un bâtiment, lieu destiné au bon suivi sanitaire du gibier prélevé mais aussi lieu de rassemblement pour tous ses membres. Une grosse partie des travaux est effectuée par nos soins ainsi que par des bénévoles extérieurs à l'association. Le bureau les remercie très sincèrement pour leur disponibilité et leurs efforts.



Sortie pédagogique avec une classe de l'école communale

Nous tenons également à remercier Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux pour avoir encouragé notre projet. Les travaux sont actuellement en cours et nous espérons utiliser ce local dès le mois de septembre 2012.

Si notre loisir vous tente, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pourrez bénéficier d'aides administratives et financières.

Christian Durand, président, Les Essarts 69430 les Ardillats - 04.74.69.27.19 - www.fdc69.com

A savoir

AIASAD

Le personnel et les bénévoles de l'AIASAD sont à votre service pour essayer de répondre le mieux possible à vos besoins :

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile,
- Service petit bricolage,
- Service de soins infirmiers à domicile
- Portage de repas
- Télé - Alarme

L'accroissement du nombre de places qui est passé de 60 à 80 au 1er juillet 2010 a conduit progressivement à des embauches : on compte actuellement 2 infirmières pour seconder l'infirmière coordinatrice, 19 aides-soignantes et 1 aide médico-psychologique.

Nous avons noté une reprise de l'activité de portage de repas sur le nord du canton. Sur l'ensemble du canton de Beaujeu 2000 repas de plus ont été servis en 2010 (5080 en 2009 et 7109 en 2010). Merci aux porteurs pour leur investissement et leur générosité.

Le gouvernement met en œuvre un plan Alzheimer 2008-2012. Une mesure concerne plus spécialement l'Aide à Domicile. Il s'agit de la création d'équipes mobiles sur plusieurs cantons, composées de personnels spécialisés.

Il s'agira d'interventions à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans sa vie quotidienne et à soutenir ses proches.

L'AIASAD a proposé à l'ARS (Agence Régionale de Santé) qu'une Équipe Spécialisée Alzheimer soit basée à Beaujeu. Une ESA est donc bien adaptée à la réalité des besoins dans notre territoire.

C'est l'ARS qui va maintenant déterminer le «maillage» du Nord Beaujolais après étude des différentes candidatures.

Accueil dans les locaux et permanence téléphonique

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30
le Samedi de 10h00 à 11h30

En dehors de ces horaires, le week-end et les jours fériés, un répondeur automatique est à votre disposition

Aide : aiasad.beaujeu@wanadoo.fr
Soins : aiasad.beaujeu.ssiad@wanadoo.fr
www.aideetsoinsbeaujeu.fr/

Pour nous contacter

Espace Sainte Angèle
Accès côté parking - Traverser le cloître
Ascenseur 3ème étage
69430 Beaujeu

Service d'Aide à Domicile
04 74 69 27 72

Service de Soins à Domicile
04 74 69 24 55

Rallye Lyon - Charbonnières

Cette année, le rallye Lyon - Charbonnières sera de nouveau présent sur la commune **le samedi 14 avril**.

Les séances de reconnaissance se dérouleront le dimanche 1^{er} avril et le mercredi 11 avril de 8 h à 20 h 00.

Deux changements notoires sont à signaler. Les véhicules n'emprunteront plus de voies communales. Arrivant par Chénelette, les participants rejoindront le départ en passant par « Les Dépôts » sur la RD 337 et utiliseront le RD 43.

Le départ se fera au niveau de la Roche Gonin, là où il se déroulait historiquement, quand ce rallye faisait partie des grandes manifestations du sport automobile français. Il va de soi que le départ à la Roche Gonin va priver de mobilité les habitants situés sur le parcours jusqu'à la Serve (RD43 / AD32).

Depuis la RD 23, (route de Chénelette), la route des Essards sera interdite jusqu'à l'intersection avec la RD 43, (route de Monsols). Seuls les riverains pourront aller et venir en passant par la RD 23.

A vos calendriers

FÉVRIER

Dimanche 5 février
Jeudi 14 février

14 h 00

Conscrits de la classe en 2
Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens

MARS

Dimanche 25 mars

12 h 00

Banquet des chasseurs

AVRIL

Vendredi 13 avril
Samedi 14 avril
Dimanche 22 avril
Dimanche 22 avril

14 h 00

Concours de Belote de l'Amicale des Anciens
Rallye Lyon - Charbonnières
Association des Familles : Vente de plats à emporter
1er tour des élections présidentielles

MAI

Dimanche 6 mai
Mardi 8 mai
Mardi 8 mai

14 h 00

2ème tour des élections présidentielles
Marché aux Fleurs du Sou des Écoles
Thé dansant de l'Amicale des Anciens

JUIN

Dimanche 10 juin
Dimanche 17 juin
Vendredi 22 juin

1er tour des élections législatives
2ème tour des élections législatives
Fête de l'école

AOUT

Dimanche 5 août
Dimanche 19 août

Concours des chevaux de trait du Rhône
Fête de la batteuse

OCTOBRE

Dimanche 21 octobre
Samedi 27 octobre

20 h 00

Marche des Châtaignes du Sou des Ecoles
Association des familles : Soirée Choucroute

NOVEMBRE

Samedi 3 novembre
Dimanche 11 novembre
Dimanche 11 novembre
Dimanche 25 novembre
Vendredi 30 novembre

21 h 00
9 h 00
14 h 00
16 h 30

Société de Chasse : Bal
Cérémonie et vin d'honneur
Concours de Belote de la Société de Pêche
Classe en 2 : Vente de plats à emporter
Marché de Noël

DÉCEMBRE

Dimanche 2 décembre
Samedi 15 décembre
Jeudi 20 décembre

14 h 00
21 h 00
12 h 00

Concours de Belote de l'Association des Familles
Bal des Jeunes
Repas de Noël de l'Amicale des Anciens

Informations communales

Extrait de naissance, mariage, décès

La copie de ces extraits peut être délivrée en mairie ou par correspondance. La copie d'un de ces actes est la reproduction de toutes les informations portées sur l'acte original.

Carte Nationale d'Identité

Pièces justificatives à fournir

- L'ancienne carte nationale d'identité
- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue
- Justificatif de domicile récent
- Durée de validité : 10 ans
- Gratuit pour une première demande, ou si l'ancienne carte est présentée
- Tarif des timbres fiscaux : 25 € si l'ancienne carte ne peut être présentée (perte ou vol)

Passeport biométrique

Il comporte une puce sécurisée sur laquelle sont enregistrées les informations d'état civil ainsi que la photo et les empreintes numérisées de deux doigts. La commune n'étant pas équipée, vous devez désormais vous rendre dans les mairies dotées de station de recueil des données biométriques, comme Beaujeu, Belleville sur Saône, Villefranche ou toute autre mairie en France possédant cet équipement.

Pièces justificatives à fournir

- Carte nationale d'identité en cours de validité ou ancien passeport
- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue
- Tarifs des timbres fiscaux : 86 € pour un adulte, 42 € pour les mineurs de + 15 ans, 17 € pour les - de 15 ans.
- Justificatif de domicile récent
- Durée de validité : adulte 10 ans, mineur 5 ans

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les mineurs doivent être présents avec un parent lors de la demande de passeport.

Les permanences de la Commune de Beaujeu pour l'enregistrement des passeports se tiennent les mercredi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Rendez-vous électoraux

Pour les élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin), les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h sans interruption. Pour voter, il convient de vous présenter avec votre carte d'électeur et/ou pièce d'identité

Recensement au Service National

Nous vous rappelons que le recensement en mairie est obligatoire dès l'âge de 16 ans pour les garçons comme pour les filles.

L'attestation de recensement remise à cette occasion est indispensable pour s'inscrire aux permis moto ou auto, aux examens et aux concours.

Allo Service Public 3939
www.service-public.fr

NB : Un ordinateur, avec accès internet, est à votre disposition au secrétariat de la mairie pour effectuer vos démarches administratives et recherches éventuelles.



Béatrice Aufranc assure le secrétariat de mairie. Elle est à votre écoute pour toutes demandes en matière d'état civil, recensement militaire, élection, urbanisme, voirie, délivrance de documents officiels et tout ce qui concerne l'administration de la commune.

Horaires d'ouvertures

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9 h à 12 h
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
Le Maire reçoit sur rendez-vous

Pour nous joindre :

Tél. 04 74 04 83 81
Fax 04 74 04 87 88

Email secretariat@lesardillats.mairies69.net

Site Web www.cc-regionbeaujeu.fr

Service-Public.fr

Faciliter vos démarches sur le portail de l'administration française
www.service-public.fr

L'administration à portée de clic...

Que vous soyez un particulier, un professionnel ou une association,

Vous trouverez les informations concernant les droits et les démarches dans les domaines suivants : famille, formation et travail, justice, logement, loisirs, papiers-citoyenneté, social-santé et transports...

Possibilité de créer un profil unique pour simplifier l'accès aux comptes administratifs. : Sécurité sociale, Assurance retraite, MSA, Prestation Accueil du Jeune Enfant, Allocations Familiales, etc... en ne retenant qu'un seul identifiant et mot de passe.



Préparer les démarches en accédant aux Services en ligne et formulaires :

Accès aux téléservices

Formulaires remplissables en ligne (en mode PDF)

Accès aux modes de calcul (logement, impôts, prêt taux zéro, salaire apprenti, indemnité journalières, etc.)

Lettres types



Vues de notre commune

« La mort de l'eau est plus songeuse que la mort de la terre : la peine de l'eau est infinie » (Gaston Bachelard, l'eau et les rêves)

Avec la terre, le feu et l'air, elle est considérée par nos anciens comme un des quatre éléments constitutifs de tous les corps de l'univers.

Plus près de nous, sur la terre, on en retrouve l'importance symbolique dans toutes les religions et traditions, depuis les cultures paléolithiques jusqu'à nos jours. Elle est souffle de vie chez les Tantriques, mère et matrice pour les Hébreux, d'essence divine à l'origine de toutes les créatures pour la Bible et le Coran, à l'aube des temps chez les Hindous... Dans certaines peuplades, les enfants naturels étaient parfois appelés « fils des fontaines ». Libre de toute attache, l'eau coule sans arrêt des hauteurs jusqu'au niveau le plus bas, se jouant des obstacles. Retenue un temps sous forme de flaque ou d'étang, elle poursuit pourtant son chemin par infiltration ou évaporation.

Plus près de nous encore, sur la commune des Ardillats, elle enrichit et vitalise les terres cultivées ou non, embellit nos paysages sous forme de multiples sources, rivières et ruisseaux.

Le premier nom qui « surgit » est, bien entendu, l'Ardières, qui prend sa source aux Ardillats et partage avec le village son origine étymologique. Parmi ses onze affluents, plusieurs ruisseaux coulent également sur la commune, comme ceux de Rochefort, des Gots, de Pluvier, de la Combe, de Vernay. Sans oublier les « affluents d'affluents » comme les ruisseaux de la Poye, de Bretus...

Le long de l'Ardières se rencontrent quelques espèces animales dites sensibles (à la pollution, la prédation et la réduction de l'habitat) telles que le martin-pêcheur, le grand-duc, l'anodonte, variété

de moule d'eau douce, l'écrevisse à pieds blancs, la couleuvre verte et jaune (qui peut atteindre exceptionnellement la taille de deux mètres). Tout aussi sensibles ou peu communes les espèces végétales telles que le sénéçon des marais, diverses orchidées, le butome en ombelle...



Le ruisseau de Rochefort à la Roche

Au-delà de l'aspect bucolique, enchanteur ou poétique qu'ils représentent à nos sens, nos cours d'eau constituent depuis des millénaires une ressource (re-source ?) vitale de premier ordre. À ce titre, l'eau est un bien universel, inaliénable, un Bien Public donc. Nul ne peut se l'approprier au détriment d'autrui pour son seul profit, cela coule de source !

Denis Caron

L'accès à l'eau est un droit fondamental de l'humanité